



Vendredi, 29 août 2014 01h04

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA COMMISSION SOUHAITE PROMOUVOIR LES ÉCHANGES LINGUISTIQUES À L'ÉCOLE

Plurilinguisme

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national s'est penchée, à sa séance de ce jour, sur le thème du plurilinguisme. Elle a pris deux mesures à ce sujet : elle a déposé un postulat concernant les échanges linguistiques pendant la scolarité obligatoire et décidé d'examiner, au trimestre prochain, une proposition relative à une initiative de commission qui prévoit de déclarer obligatoire l'apprentissage de la deuxième langue nationale à l'école primaire.

13.449 N IV.PA. RUSCONI. DÉCLARATION DE DÉTENTION DES ANIMAUX DE RENTE ET DE PRODUCTION POUR LA VIANDE ET LE POISSON IMPORTÉS

L'initiative vise à modifier la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA), de manière à introduire une déclaration obligatoire pour tous les produits d'animaux tués qui sont importés de l'étranger et destinés à la consommation humaine et qui n'ont pas été produits selon les standards de la LPA.

Par 17 voix contre 6 et 2 abstentions, la commission a décidé de donner suite à l'initiative et de soumettre l'objet à son homologue du Conseil des États pour approbation. Consciente du besoin de la population d'être mieux informée, elle a déposé un postulat (14.3669 n) chargeant le Conseil fédéral d'élaborer un rapport qui rende compte de la situation actuelle en matière d'étiquetage des produits importés.

PLURILINGUISME

La CSEC-N a par ailleurs mené un débat nourri sur le plurilinguisme. Bien décidée à réagir aux diverses interventions déposées et aux décisions prises par les cantons relatives à l'enseignement de la deuxième langue nationale à l'école obligatoire, elle a engagé deux mesures. Premièrement, elle a déposé un postulat (14.3670 n) chargeant le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un rapport afin de mettre sur pied un programme d'échanges linguistiques systématiques dans le cadre de l'école obligatoire et du secondaire II, ainsi que de proposer des pistes de financement, le tout en étroite collaboration avec les cantons ; le postulat en question a été adopté à l'unanimité. Par 22 voix contre 1 et une abstention elle a décidé deuxièmement qu'elle inscrirait de nouveau la question du plurilinguisme à l'ordre du jour d'une séance du prochain trimestre et d'inviter les principaux acteurs à une audition.

Enfin, la CSEC-E a proposé, par 14 voix contre 0 et 8 abstentions, de rejeter la motion du conseiller aux États Fabio Abate intitulée **Plurilinguisme. Adaptation des instructions du Conseil fédéral (13.4250 é)**. L'objectif principal de la motion a en effet été atteint, après l'adoption, ce mercredi, par le Conseil fédéral de la modification de l'ordonnance sur les langues et de la révision des instructions du Conseil fédéral concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale.

La commission a siégé à Berne le 29 août 2014, sous la présidence du conseiller national Matthias Aebscher (PS, BE).

Berne, le 29 août 2014 Services du Parlement

AUTEUR



CSEC-N Commissions de la science, de l'éducation et de la culture
Secrétariat
CH-3003 Berne
www.parlament.ch
wbk.csec@parl.admin.ch

RENSEIGNEMENTS



Matthias Aebischer, président de la commission, tél. 079 607 17 30
Marcello Fontana, secrétaire de la commission, tél. 058 322 97 35
Andreas Behr, secrétaire suppléant, tél. 058 322 91 95